

**Embargo :**  
**20.08.2007 à 10 heures**



**Conférence de presse**  
**Etude sur la redistribution**  
Lundi 20 août 2007

Seul l'exposé prononcé fait foi

## Fardeau fiscal: les résultats sont parlants

Pascal Gentinetta, directeur d'economiesuisse désigné

Mesdames, Messieurs,

Le financement de l'État est en grande partie assuré par une minorité de contribuables. En effet, les entreprises et les particuliers les plus aisés contribuent ensemble à hauteur de 60% environ au financement de l'État. Les 80% restants de la population y contribuent pour un peu plus d'un tiers, dont la classe moyenne fournit l'effort principal. Le reste provient de l'étranger et de la mise à contribution des générations futures à travers une hausse de l'endettement.

Comment sommes-nous parvenus à une vue d'ensemble aussi claire ?

Dans notre analyse, nous nous sommes efforcés de mettre de la lumière dans la « boîte noire » de la redistribution étatique en Suisse, ensemble de mécanismes complexes et fortement enchevêtrés. En effet, l'État constitue la plaque tournante d'une redistribution financière considérable de citoyen à citoyen. Dans l'intérêt d'un débat serein sur la solidarité et la redistribution, nous souhaitons présenter des faits et des conclusions aussi solides que possible. Pour cela, il est nécessaire d'examiner en détail quels sont les segments de la société le plus lourdement frappés par le fisc et quels sont ceux qui bénéficient le plus des prestations de l'État. Cela permettra de porter une appréciation qualitative d'ensemble sur le mécanisme de la redistribution. Notre analyse se fonde dans ce contexte sur la définition officielle de la quote-part de l'État et de la quote-part fiscale.

On pourrait envisager diverses approches pour aborder la problématique dans son ensemble. Le fait est que la redistribution présente des facettes multiples. Parmi les nombreux objectifs possibles de solidarité, on retrouve le plus souvent les effets de redistribution entre classes de revenus et de fortunes, entre régions, entre secteurs économiques et statuts d'activités et, enfin, entre générations. Cependant, les nombreuses difficultés méthodologiques empêchent d'en brosser un tableau complet.

C'est pourquoi il faut privilégier une approche pragmatique basée sur une procédure par étapes. Notre étude répond aujourd'hui à la première partie de la question, à savoir « Qui finance l'État en Suisse ? ». Pour y répondre, nous avons réparti chaque impôt identifié ou source de financement de la Confédération, des cantons, des communes et des assurances sociales entre plusieurs catégories de

contribuables et les avons tous analysés sur la base de critères existants et défendables du point de vue de la politique financière. Ce faisant, l'étude a mis l'accent sur l'aspect social de la redistribution. Ainsi, nous posons la première pierre d'une approche intégrale de la problématique de la redistribution en Suisse. Dans un deuxième temps, nous nous intéresserons de plus près à l'autre facette de la redistribution, à savoir les prestations pour répondre à la question « Qui bénéficie des prestations publiques en Suisse ? ». Ensuite, nous pourrons effectuer une synthèse des résultats des deux analyses – celle des recettes et celle des dépenses. C'est seulement à ce stade que des conclusions fondées de politique financière en rapport avec la problématique de la redistribution pourront être définitivement tirées.

La présente étude se limite sciemment à l'analyse de la solidarité obligatoire induite par les finances publiques. Cette dernière est conçue en partie pour corriger les effets de distribution qui résultent des mécanismes de marché pour le capital et le travail. Faute de pouvoir les quantifier et les comparer aux flux financiers publics, l'étude ne peut pas prendre en considération les réglementations non budgétaires de l'État ni les monopoles, qui ont également un effet de redistribution, mais dont les effets n'ont pas d'impact direct sur les finances publiques. Soulignons enfin que la question de la solidarité ne se résume pas uniquement à une redistribution de caractère obligatoire, essentiellement imposée par la loi. Il existe aussi et surtout toute une solidarité privée, c'est-à-dire volontaire, garante de la cohésion sociale et qui forme une composante importante de toute société solidaire. Ces actes de solidarité volontaires ne peuvent cependant pas être quantitativement comparés à la redistribution financière de l'État.

Quelles conclusions pouvons-nous tirer de notre analyse détaillée ?

La conclusion essentielle est que, au final, c'est une petite minorité qui finance l'État. Cela s'explique d'une part par la contribution financière considérable des entreprises et des employeurs (avant tout l'impôt sur le bénéfice et les cotisations salariales). D'autre part, cela s'explique aussi par le fait que l'impôt fédéral direct, très progressif, les impôts sur le revenu et sur la fortune cantonaux de même que d'autres impôts cantonaux sur la substance et les transactions génèrent également une part importante des recettes de l'État.

Si l'on opère une répartition par niveau de l'Etat et par groupe de contribuables considérés, on aboutit au tableau suivant :

- Les particuliers aux revenus plutôt élevés sont la principale source de financement de la Confédération, des cantons et des communes. Ils génèrent 38% des recettes fiscales.
- Ce sont les entreprises qui contribuent le plus au financement des assurances sociales publiques (31%) – à peu près au même niveau que la classe moyenne.
- La classe moyenne contribue à hauteur d'un quart, voire d'un tiers aux recettes selon l'échelon de l'Etat considéré.
- Comme on peut s'y attendre, les particuliers aux revenus plutôt faibles sont – avec une part d'environ 5% – largement épargnés du poids de l'impôt, si l'on considère l'ensemble du système fiscal et des cotisations sociales. Par conséquent, le slogan d'une « redistribution du bas vers le haut » est absolument faux.
- La mise en parallèle de la contribution au financement et des prestations perçues pour les différentes assurances sociales publiques révèle clairement l'ampleur de la redistribution sociale en faveur du segment des bas revenus. L'AVS en est le meilleur exemple.
- Les assurances sociales publiques ne sont pas uniquement l'expression de la solidarité sociale. Il existe aussi une solidarité étendue fondée sur d'autres critères, comme l'âge et le statut d'activité.
- En Suisse, aucun impôt n'est antisocial. Pour tous les impôts et cotisations considérés, la charge fiscale augmente avec le revenu et la fortune, non seulement en termes de volume, mais aussi

proportionnellement. Cela est valable même pour les impôts sur la consommation comme la TVA, laquelle n'a pas la réputation d'un impôt particulièrement solidaire.

- Grâce à la place financière et au tourisme, la Confédération bénéficie aussi de contributions provenant de l'étranger.
- Une évolution incontrôlée des dépenses frappe directement les générations futures. Les déficits résultant d'excédents de dépenses à tous les niveaux de l'Etat et pour les assurances sociales doivent être forcement couverts par un accroissement de l'endettement.

Pour interpréter correctement ces résultats, il convient de les resituer dans le contexte général de politique financière. Il apparaît alors clairement que – malgré l'amélioration momentanée et bienvenue des finances publiques due principalement à la bonne conjoncture – le problème d'endettement de la Suisse n'est en aucune façon imputable à des recettes insuffisantes. Il est en réalité induit par l'évolution des dépenses. En effet, il arrive trop souvent dans les questions de politique financière ou fiscale, que l'on occulte des faits établis ou une impression d'ensemble fondée. Parmi ceux-ci, relevera :

- de considérables prélèvements obligatoires (quelque 50 milliards de francs par an soit 13% du PIB environ) et des instruments parafiscaux importants, comme les taxes, qui ne sont pas pris en considération dans la quote-part fiscale officielle,
- l'évolution incontrôlée des dépenses de l'État (elles sont passées de 100 milliards de francs en 1990 à 170 milliards de francs en 2005), qui ôte tout fondement au mythe des « économies à tout crin »,
- l'accroissement massif de l'endettement, au point de se rapprocher dangereusement de la limite fixée dans le traité de Maastricht, à savoir 60% du PIB,
- le déficit de viabilité qui menace l'AVS sous la forme d'un endettement « implicite » considérable (à hauteur d'environ 40% du PIB supplémentaires) en raison de l'évolution démographique.

L'évolution des recettes fiscales sur une longue durée met en outre en lumière un fait saillant de l'analyse générale : Ces mêmes recettes n'ont cessé de croître depuis 1970. Elles ont été multipliées par six malgré de très nombreuses réformes fiscales principalement dans les cantons. Leur augmentation dépasse d'ailleurs largement le taux de la croissance économique pour la même période. Tant les recettes provenant de l'impôt sur le bénéfice des entreprises que celles de l'impôt sur le revenu des particuliers – en comparaison avec les autres recettes de l'État – ont augmenté dans une proportion nettement supérieure à la moyenne. Aucun fait ne vient donc étayer la thèse de la « concurrence fiscale ruineuse » qui ne tient absolument pas debout.

Ayant considéré les résultats de l'étude et après les avoir resitués dans ce contexte général de politique financière, Thomas Staehelin sera en mesure de tirer les conclusions et d'en formuler les implications pour la définition de la politique fiscale suisse.